

comté, soit celui d'Ahuntsic. D'ailleurs, en aparté, j'aimerais vous dire que le mot «Ahuntsic» est un mot indien qui date des premiers temps de la colonie. M. Ahuntsic lui-même était un jeune passeur à gué avec les premiers colons et ce sont les Indiens iroquois qui lui ont donné ce surnom. C'est donc un nom qui date des débuts de la colonie.

• (1315)

En faisant un deuxième retour sur la carte, j'ai découvert un nouveau problème dans le comté de Bourassa—Anjou—Rivières—des—Prairies qui m'apparaît assez important quand on regarde la carte uniquement seulement par les données mathématiques.

Le comté de Bourassa recoupe l'ensemble de la ville de Montréal—Nord et c'est présentement un milieu qui est en voie de développement, est en crise et qui cherche à se regrouper au niveau de ses organismes communautaires ou également au niveau de son bassin politique. C'est un milieu qui est assez bien intégré.

Avec la nouvelle répartition, simplement au point de vue mathématiques, on va ajouter à ce comté qui recoupe une ville une dizaine de rues du comté d'Anjou—Rivières—des—Prairies. Rivière—des—Prairies est un quartier de la ville de Montréal. Donc, à l'ensemble d'un bassin représenté homogène politiquement et économiquement, on va ajouter une région minuscule d'une dizaine de rues simplement pour justifier un critère mathématique. Je vais revenir tantôt sur les écarts, il y a des choses absolument aberrantes.

J'avais pensé à parler de zigonnage mathématique, mais étant donné que nos amis traducteurs n'ont pas mon discours, j'aurai peut-être l'occasion de voir comment ils auront traduit ce beau terme francophone, québécois, qui veut bien dire ce que je pense.

J'ai ici la carte et je vais vous la montrer. Je vais parler des écarts de population. Le quotient moyen au Québec est d'environ 91 500 et les écarts entre les comtés sont répartis à partir de cette moyenne—là.

Si on regarde l'ancienne carte, on avait 11 comtés dans la région de Montréal, qui regroupent 23 comtés, qui étaient sous ce quotient moyen. Maintenant, avec la nouvelle carte on a 17 comtés qui ont un quotient supérieur à une moyenne de 5 p. 100 du quotient. Donc, on fait partie d'un barème minimal qu'on ne respectait pas pour en arriver à un barème encore là qu'on ne respecte pas plus, parce que les écarts sont très grands.

En effet, dans l'ancienne carte, il y avait trois comtés qui avaient plus de 20 p. 100 d'écart et quatre comtés qui avaient plus que 10 p. 100 d'écart. Dans la nouvelle carte, il y a 17 comtés sur l'île qui ont plus de 5 p. 100 d'écart. On a même des écarts nébuleux, des retours de balancier incroyables. Laurier—Sainte—Marie qui avait un écart de moins 13 passe à plus 4, donc un écart de 17. Dans Notre—Dame—de—Grâce, on a de moins 14 à plus 10, donc un écart de 24 entre les deux cartes. Dans Rosemont, on avait un écart de moins 5 à plus 12, donc 17. Mais les deux champions de ces écarts—là sont Anjou—Rivière—des—Prairies

Initiatives ministérielles

ries qui passent de plus 20 à moins 0,54, soit un écart de 21, et le comté de Vaudreuil qui passe de plus 20 à moins 8, soit un écart de 28.

Pourquoi ces retours de balancier? Je ne sais pas où on classera le comté de Vaudreuil dans les prochaines cartes, puisqu'il sort maintenant de l'île de Montréal.

Dans ma première présentation, j'avais présumé que le comté de NDG n'existait plus, ce n'est pas le cas. Le comté de NDG est maintenant devenu le comté de Lachine—NDG, le comté de Lachine—Lac—Saint—Louis devenant le comté de Pointe—Claire—Dollard; le comté de Pierrefonds—Dollard devenant Pierrefonds—Beaconsfield et le comté de Saint—Henri—Westmount devenant Westmount—Ville—Marie. Les comtés qui étaient sous un angle est—ouest deviennent maintenant des comtés nord—sud, ce qui fait des juxtapositions de petites villes dans l'ouest de l'île, parce que l'ouest de l'île de Montréal est composé de villes de moyenne grandeur. Donc, il faut en avoir environ deux pour faire un comté fédéral. Maintenant, au lieu que ces jumelages naturels se fassent est—ouest, ils se font nord—sud

C'est assez cacophonique et je pense qu'à ce niveau—là on perpétue un système qui n'a pas grande allure. On a les mêmes règles depuis environ 30 ans; ce sont ces règles qui ont permis une incongruité pour nous, Montréalais, assez incroyable, qui était celle du comté de Laval—des—Rapides, qui était à cheval sur la Rivière—des—Prairies, soit à moitié dans l'île de Laval et la moitié dans l'île de Montréal. Quand on connaît comme moi les prières qui sont maintes fois données d'Ahuntsic pour qu'enfin le métro se rende à Laval pour qu'enfin les Lavallois laissent leur voiture plutôt que de venir polluer nos belles rues, il est un peu incompréhensible qu'on fasse une structure administrative qui met dans un même territoire deux populations souvent opposées sur des questions politiques très importantes.

• (1320)

Présentement, il y a quatre comtés qui ne sont pas touchés dans cette région: les trois comtés de Laval, le comté de Laval—Centre est à plus 11,52, Laval—Est à plus 12 et Laval—Ouest à plus 18. Une prochaine réforme devrait normalement nous amener à un quatrième comté sur l'île de Laval. Sauf qu'étant donné les chiffres existants et l'agrandissement démographique, il est escomptable que, pour le prochain recensement, ce quatrième comté serait trop petit pour être strictement sur la rive nord, sur l'île Jésus.

Donc, faut-il présumer, après ce qu'on a vécu avec ce système—là d'avoir un comté à cheval sur deux îles, qu'il est possible que ce même système accouche d'une autre incongruité lors de la prochaine réforme en faisant un autre comté qui touchera les rives des deux îles?

Dans ce sens, ça me paraît un peu nébuleux. Pourtant, j'aimerais souligner que le comté de Saint—Laurent—Cartierville ne bouge d'aucune manière. C'est le seul comté sur les 23 comtés de l'île qui ne bouge d'aucune manière. Donc, si on peut attribuer à la députée le motif de penser en termes électoraux lorsqu'elle discute de la carte, on pourra certes présumer que l'honorable